

## HONORAIRES DE TRANSACTIONS

<b>PRIX DE VENTE</b>	<b>HONORAIRES T.T.C</b> (T.V.A incluse à 20%)
Jusqu'à 120 000 euros	8 % du prix de vente
De 120 001 euros à 180 000 euros	7 % du prix de vente
De 180 001 euros à 350 000 euros	6 % du prix de vente
De 350 001 euros à 650 000 euros	5 % du prix de vente
De 650 001 euros et plus	4 % du prix de vente
Pour les terrains à bâtir	8 % du prix de vente
Pour un immeuble hors habitation (cave, parking ..)	Forfait de 3000 euros

Les Honoraires sont à la charge du Vendeur (sauf convention contraire)

## HONORAIRES DE LOCATION – GESTION

### LOCATION

Pour les baux soumis aux dispositions de loi n°89-462 du 6 juillet 1989

**Honoraires TTC, au taux actuel de la TVA de 20 % à la charge du locataire :**

-Honoraires de visite, de constitution de dossier et rédaction du bail

Pour toute surface 10€ par m2 (zone tendue)

-Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3€ par m2 de surface habitable (zone tendue).

**Honoraires TTC, au taux actuel de la TVA de 20 % à la charge du bailleur :**

-Honoraires d'entremise et de négociation : 1€ par m2 de surface habitable avec un minimum de 100 €

-Honoraires de visite, de constitution de dossier et rédaction du bail

Pour toute surface 10€ par m2 (zone tendue)

-Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3€ par m2 de surface habitable (zone tendue).

Pour les baux parking et Box

Honoraires TTC, au taux actuel de la TVA de 20 % partagés par le propriétaire et le locataire : 200 € TTC

### GESTION

**Honoraires TTC, au taux actuel de la TVA de 20 %**

-7,1 % sur tous les encaissements (5,90 HT)

-2,5 % Assurance Garantie de loyer

\*(En vigueur à la date du 1<sup>er</sup> avril 2022)